



Syndicat Départemental de l'Action Social de la Somme 80.

Le Syndicat Départemental de l'Action Social

Force Ouvrière soutient l'action de la DEFENSE DE LA SECU, LA SANTE, L'HOPITAL, RETRAIT DU PROJET DE LOI BACHELOT

Le 28 avril, les personnels médicaux et non médicaux, salariés et médecins, ont manifesté ensemble (18000 personnes à PARIS) contre la transformation de l'hôpital en entreprise comme le prévoit le projet de loi Bachelot (loi dite HPST). Cette mobilisation a largement été relayée par les médias du fait de son ampleur : du jamais vu !! EXPLICATIONS :

Du 11 au 20 mai, le Sénat examinera le « projet de loi portant réforme de l'Hôpital et relatif aux Patients, à la Santé et aux Territoires ».

Cette loi prévoit la création d'ARS fusionnant les structures hospitalières, la médecine de ville, le secteur médico-social, et surtout, les institutions de la sécurité sociale. Ainsi, Jean-Marc BERTRAND, secrétaire général du ministère chargé des affaires sociales, responsable de la mise en place des ARS, précisait (dans un entretien avec les organisations syndicales) : les ARS « *seront financées par l'état et l'assurance maladie. L'ARS doit être juridiquement et pratiquement assimilée à un organisme régional d'assurance maladie* ».

Ainsi, les ARS seraient placées sous l'autorité d'un préfet de région. « *Le gouvernement a fait un choix net : associer personnel d'état et personnel d'assurance maladie* ». Il est important de signaler ici que toutes les caisses de sécurité sociale se sont prononcées contre le projet. Tout comme l'association des maires de France, **ainsi que toutes les fédérations syndicales représentant les personnels des hôpitaux au conseil supérieur de la fonction publique hospitalière.**

La mise en place des ARS:

- feraient disparaître les caisses régionales d'assurance maladie qui jouent depuis la création de la sécurité sociale un rôle majeur pour garantir l'accès aux soins des assurés sociaux.
- Se substitueraient aux caisses primaires et à leurs conseils responsables de l'accueil du service rendu aux assurés sociaux, aux malades, aux invalides, aux accidentés du travail.

- Menaceraient de disparition les établissements sanitaires et médico-sociaux gérés par la sécurité sociale.
- Seraient habilitées à prendre des sanctions contre les hôpitaux dont les ressources n'équilibreraient pas les dépenses au détriment des besoins de la population.

C'est la fin de la sécurité sociale de 1945 !

Les ARS auraient pour objectif de « *décliner les politiques de santé selon les spécificités de chaque territoire* ». **La gestion de ce dispositif se ferait au niveau de chaque territoire, et nos cotisations (le salaire différé), qui financent la sécurité sociale seraient intégrées au budget de l'état.** De fait, l'argent des cotisations des salariés pourrait être utilisé pour d'autres dépenses.

Ce dispositif, dont l'objectif avoué de faire des économies (réduction des déficits publics), met en péril l'accès à l'ensemble des soins pour les travailleurs. Les dotations financières des ARS se feraient sous forme d'enveloppes fermées. C'est en fonction de l'attribution de ces ressources que les ARS mettraient en place des CHT (Communautés hospitalières de Territoires), opérant ainsi des regroupements, fusions, suppressions de lits, des services et de postes. Il en serait de même pour le secteur médico-social.

Cette loi, la loi BACHELOT, balaye les réglementations et les organisations structurelles de nombreux secteurs.

NOTRE SECTEUR SOCIAL ET MEDICO SOCIAL est concerné par cette « loi Bachelot », qui **vise à soumettre tout le secteur médical et social à une logique marchande.**

Le lien est clair : reste un obstacle majeur à la mise en œuvre de cette régionalisation : les Conventions Collectives NATIONALES du Travail !!

Avec nos quatre syndicats, en refusant les projets de démantèlement de leur convention collective et en demandant le retrait du dangereux projet de loi "Bachelot", les salariés du secteur social et médico-social :

- ❑ rappellent que les seuls critères acceptables pour le fonctionnement de nos services sont les besoins des usagers et la qualité de leur prise en charge ;
- ❑ refusent la destruction de la sécurité sociale et la marchandisation d'un secteur où seul l'humain doit être pris en considération.

LE SYNDICAT DE L'ACTION SOCIALE

FORCE OUVRIERE

SOUTIENT L'APPEL A LA GREVE DU

SECTEUR DE LA SANTE

(SALARIES ET MEDECINS)